

ER00-01-31rev2-27/01/2012 Mise à jour du 24 juin 2020

SUPERCLAIR SAVON NOIR AUX HUILES D'OLIVE ET DE LIN BIO ECODETERGENT - 1L

RUBRIQUE 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

- Nom du produit: SUPERCLAIR SL NOIR L/O BIO ECO 1L Réf : 000004

- Nom Chimique: Mélange de sel de potassium d'acides gras

- Synonymes: Savon

- Type de produit: Mélange/ composition

1.2 <u>Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées</u>

- Utilisations identifiées:

Produit de nettoyage

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

- Société: SAS SAVONNERIE DE L'ATLANTIQUE

- Adresse: 1 rue des Chevaliers, 44400 REZE Cedex - FRANCE

- Téléphone: +330240135050 - Fax : +330240054706

- Adresse e-mail: info@savon-atlantique.com

1.4 Téléphone en cas d'urgence

- Numéro d'appel d'urgence : +330240135050 / +33633189342

RUBRIQUE 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Réglementation européenne (EC) 1272/2008, comme amendée

Non Classifié comme dangereux selon la réglementation européenne (EC) 1272/2008, comme amendée

2.2 Éléments d'étiquetage

2.2.1 Nom(s) sur l'étiquette composants dangereux:

Sans Objet

2.2.2 Mention d'avertissement

Aucune.

2.2.3 Pictogrammes de danger

Aucun

2.2.4 Mentions de danger

Aucune



ER00-01-31rev2-27/01/2012 Mise à jour du 24 juin 2020

2.2.5 Conseils de prudence

Aucun

2.3 Autres dangers

Sans objet

RUBRIQUE 3. RUBRIQUE 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Concentration

Nom de la substance	Concentration
FATTY ACIDS, C8-18 AND C18-UNSATD., POTASSIUM SALTS	>= 10 %
NoCAS : 67701-09-1 / NoCE: non disponible Numéro d'enregistrement Reach : Exemption Annexe V Règlement.	5. 10th.
Eau S S	<=95 %
RoCAS: 7732-18-5/ NoCE: 231-791-2 Numéro d'enregistrement Reach: Exemption Annexe V Règlement. Glycerol NoCAS: 56-81-5 / NoCE: 200-289-5 Numéro d'enregistrement Reach: Exemption Annexe V Règlement. Potassium Olivate NoCAS: 68154-77-8 / NoCE: 268-921-2 Numéro d'enregistrement Reach: Exemption Annexe V Règlement.	, J
Glycerol	< 2 %
NoCAS : 56-81-5 / NoCE: 200-289-5 Numéro d'enregistrement Reach : Exemption Annexe V Règlement.	
Potassium Olivate	< 1 %
NoCAS : 68154-77-8 / NoCE: 268-921-2 Numéro d'enregistrement Reach : Exemption Annexe V Règlement.	
Potassium Linseedate	< 1 %
NoCAS : non disponible sur Cosing / NoCE: non disponible sur cosing Numéro d'enregistrement Reach : Exemption Annexe V Règlement.	
Caramel	< 1%
NoCAS: 8028-89-5/ NoCE: 232-435-9 Numéro d'enregistrement Reach: Code CC # 020053	
Sodium Hydroxy-Methylglycinate	< 1 %
NoCAS: 70161-44-3 / NoCE: 274-357-8 Numéro d'enregistrement Reach: ???????????????	
Tetrasodium Glutamate Diacetate	< 1 %
NoCAS : 51981-21-6/ NoCE: 257-573-7 Numéro d'enregistrement Reach : 01-2119493601-38	

3.2 <u>Composants dangereux - Selon la régulation européenne (CE) 1272/2008, comme amendée</u>

Nom de la substance	Classe de danger	Catégorie de danger	Route d'exposition	Phrases H
Sodium Hydroxy- Methylglycinate	Peut provoquer une allergie cutanée	Catégorie 1		H317
	Peut provoquer une irritation cutanée	Catégorie 2		H315



ER00-01-31rev2-27/01/2012 Mise à jour du 24 juin 2020

RUBRIQUE 4. PREMIERS SECOURS

4.1 <u>Description des premiers secours</u>

- 4.1.1 En cas d'inhalation
- Sans objet.
- 4.1.2 En cas de contact avec les yeux
- Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.
- 4.1.3 En cas de contact avec la peau
- Sans objet, compositions destinées à être en contact avec la peau dans son application cosmétique.

4.2.2 Contact avec les yeux - Gène oculaire, picotements plus ou moins intense 4.2.3 Ingestion En cas d'ingestion, risques de nausée et de ... 3 Indications quant à une production de la constant de l 4.3 <u>Indications quant à une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial</u>

RUBRIQUE 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyen d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés 5.1.1
- Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.
- 5.1.2 Moyens d'extinction non-appropriés
- Aucun(e).
- 5.1.3 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange
- Cette composition n'est pas inflammable.
- Non combustible.
- Pas de formation de produits de décomposition dangereux en cas de feu.
- 5.1.4 Conseils aux pompiers
- En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.
- Utiliser un équipement de protection individuelle.



ER00-01-31rev2-27/01/2012

Mise à jour du 24 juin 2020

RUBRIQUE 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- 6.1.1 Conseil pour le personnel non formé aux situations d'urgence
- Sans objet
- 6.1.2 Conseil pour les répondants en cas d'urgence
- Sans objet

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

- Ne pas décharger dans l'environnement.
- Ne pas déverser dans des eaux de surface.
- En cas de déversement massif dans les cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Endiguer
- Ramasser
- Éviter que le produit arrive dans les égouts.
- Conserver dans le conditionnement d'origine proprement étiqueté.
- Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4 Référence aux autres sections

- Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

RUBRIQUE 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Pas de mesure particulière à prendre en compte dans la manipulation

7.2 Conditions de stockage, incluant les incompatibilités

- 7.2.1 Stockage
- Conserver dans le conditionnement d'origine fermé.
- 7.2.2 Matériel d'emballage
- Pas de restriction spécifique

7.3 <u>Utilisation(s) finale(s) particulière(s)</u>

- Pour plus d'informations, veuillez prendre contact avec le fournisseur

RUBRIQUE 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

8.1.1 Valeurs limites d'exposition

Composition destinée dans son application cosmétique a être en contact direct avec la peau. Substances majoritaires exemptes d'enregistrement REACH. Pas de valeur limites d'exposition.

8.1.2 Autres informations sur les valeurs limites

-Sans objet.

SUPERCLAIR SL NOIR L/O BIO ECO 1L Réf: 000004

- FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ - conformément aux Règlements (CE) No. 1907/2006 / (CE) n° 1272/2008

Page4/8



ER00-01-31rev2-27/01/2012

Mise à jour du 24 juin 2020

8.2 Contrôles de l'exposition

- 8.2.1 Contrôles techniques appropriés
- Aucun
- 8.2.2 Mesures de protection individuelle
- Aucune
- 8.2.3 Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement
- Sans objet

RUBRIQUE 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 <u>Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles</u>

9.1.1 Informations générales

-Aspect : liquide

-Couleur : brun translucide

-Odeur : naturelle

9.1.2 Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

- pH: 10 < X < 11.4

Point de fusion/point de congélation : > 20°C
 Point/intervalle d'ébullition : non défini

- Point d'éclair : Ce produit n'est pas inflammable

- Taux d'évaporation : Pas de données
 - Inflammabilité (solide, gaz) : non applicable

- Inflammabilité : Ce produit n'est pas inflammable.

- Propriétés explosives : Non-explosif, Voir section 10.

- Pression de vapeur : Pas de données
- Densité de vapeur : Pas de données
- Masse volumique apparente : Pas de données
- Solubilité(s) : Soluble dans eau
- Température d'auto-inflammabilité : Pas de données

Température de décomposition : Pas de données
 Viscosité : Produit solide
 Propriétés comburantes : Non comburant

9.2 Autres informations

Remarques : Données non disponibles

RUBRIQUE 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

- Pas de dangers identifiés.



ER00-01-31rev2-27/01/2012

Mise à jour du 24 juin 2020

10.2 Stabilité chimique

- Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

- Pas de dangers identifiés.

10.4 Conditions à éviter

- Pas de dangers identifiés.

10.5 Matières incompatibles

- Acides entrainant la décomposition des sels de sodium d'acides gras en acides gras et en sel, entrainant la perte de fonctionnalité de la composition.
- ...de sodium et c
 ...de sodium et c
 ...de aiguë par inhalation
 ...que
 1.1.3 Toxicité aiguë par voie cutanée
 Non toxique
 11.2 Corrosion cutanée/irritation cutanée
 Non irritant
 1.3 Lésions oculaires graves/irritation
 lon corrosif
 4 Sensibilisation respiration
 i d'effet observé
 Mutagéniration - Sel de cation bivalent entrainant la substitution partielle ou total du sel de sodium et entrainant la perte de

- Pas d'effet mutagène démontré sur les substances soumises à enregistrement Reach

11.6 Cancérogénicité

- Pas d'effet cancérigène démontré sur les substances soumises à enregistrement Reach

11.7 Toxicité pour la reproduction

- Pas d'effet observé

11.8 Toxicité par administration répétée

- non applicable



ER00-01-31rev2-27/01/2012

Mise à jour du 24 juin 2020

RUBRIQUE 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité

- Sans rapport

12.2 Persistance et dégradabilité

12.2.1 Dégradation abiotique

- Facilement Biodégradable (> 90% - 28 jours - OCDE 302B)

12.2.2 Potentiel de bioaccumulation

- Non bio accumulable

12.3 Mobilité

- Sans rapport

12.4 Évaluation PBT et vPvB

- Ce mélange ne contient pas de substance considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).
- Ce mélange ne contient pas de substance considérée comme persistante, ni bioaccumalable ni toxique (PBT).

12.5 Autres effets néfastes

- Aucun

RUBRIQUE 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes d'élimination

- En accord avec les réglementations locales et nationales.

13.2 Emballages contaminés

- Dans la mesure du possible le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération.
- Nettoyer le récipient avec de l'eau.
- En accord avec les réglementations locales et nationales.

RUBRIQUE 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

- Pas de restrictions particulières.

RUBRIQUE 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Lois ou régulations applicables

- Règlement (CE) n o 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), comme modifiée
- concernant le rapprochement des dispositions législatives, réglementaires et administratives des États membres relatives à la classification, à l'emballage et à l'étiquetage des préparations dangereuses, comme modifiée
- Règlement (CE) n o 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, comme modifiée
- Directive 98/24/CE du Conseil du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail, comme modifiée



ER00-01-31rev2-27/01/2012

Mise à jour du 24 juin 2020

- Directive 2000/39/CE de la Commission du 8 juin 2000 relative à l'établissement d'une première liste de valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif en application de la directive 98/24/CE du Conseil concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail, comme modifiée
- Directive 2008/98/CE du Parlement européen et du Conseil du 19 novembre 2008 relative aux déchets
- Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques Aide mémoire technique INRS

15.1 Évaluation de la sécurité chimique

- Une Évaluation de la Sécurité Chimique a été faite pour cette substance dans le cadre de son usage dans les produits cosmétiques.

15.2 État actuel de notification

- Sans objet

RUBRIQUE 16. AUTRES DONNÉES

16.1 Texte complet des Phrases-H citées dans la section 3.2

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.

H315 - Provoque une irritation cutanée

16.2 Autres informations

Cette FDS est seulement destinée au pays indiqué pour lequel elle est applicable. Le format européen de la FDS en conformité avec la législation européenne applicable

L'information donnée correspond à l'état actuel de notre connaissance et de notre expérience du produit et n'est pas exhaustive. Elle s'applique au produit en l'état, conforme aux spécifications, sauf mention contraire. En cas de combinaisons ou de mélanges, s'assurer qu'aucun danger nouveau ne puisse apparaître. Elle ne dispense, en aucun cas, l'utilisateur du produit de respecter l'ensemble des textes législatifs, réglementaires et administratifs relatifs au produit, à la sécurité, à l'hygiène et à la protection de la santé humaine et de l'environnement.

Date d'impression : 24/06/2020 17:38:00